JOHN T. SAYWELL
YORK UNIVERSITY

DISCOURS

DE

M. L'ÉCHEVIN JEANNOTTE

DEVANT LE COMITÉ D'ENQUÊTE DES FINANCES DE LA CITÉ. LE 27 DÉCEMBRE 1884.

IMP. L. LÉTINE 91, PLESSIS.

DISCOURS

—: DE :—

M. L'ECHEVIN JEANNOTTE

DEVANT LE COMITÉ D'ENQUÊTE DES FINANCES DE LA CITÉ, LE 27 DÉCEMBRE 1884.

M. le Président et Messieurs les membres du comité d'enquête sur les finances de la Cité.

Le devoir que j'ai à remplir aujourd'hui est très sérieux et très important, puisqu'il s'agit de discuter la manière avec laquelle les argents des contribuables ont été administrés pendant des années par les chefs du département du Trésor de la ville.

Quand on parle des finances de la Cité on parle de la question la plus intéressante pour tous les citoyens de Montréal, je la considère même comme une question d'intérêt public. Aussi depuis le commencement de cette enquête nous avons vu la presse et les citoyens de cette ville y donner une attention plus qu'ordinaire. Aujourd'hui on en attend le résultat avec une anxiété, mêlée d'un certain malaise, que votre rapport fera cesser ou augmenter, selon ses conclusions.

Je ne me plaindrai pas des injures gratuites qu'un certain nombre de petits journaux de provenance anglaise ont bien voulu m'adresser depuis que cette enquête est commencée ; ce serait leur donner une importance qu'ils n'ont pas.

On a pu inventer contre moi toutes espèces de calomnies, mais jamais on n'a pu trouver un seul acte dérogatoire à cet esprit de justice, qui doit guider tout homme d'honneur dans l'exécution de son devoir, quelque pénible et désagréable qu'il soit. J'aurais voulu me dispenser de dire un mot de mon humble personne, mais sur cette question publique, je le dois, à mes constituants, à mes amis, et j'ai cru, que pour continuer à mériter leur confiance, je devais leur montrer en quelques mots ce qu'étaient ceux qui nous crient continuellement d'être justes et impartiaux envers eux-mêmes, tout en ne cessant de nous insulter et de nous calomnier de la manière la plus basse et la plus déloyale. A remuer la fange on se salit. C'est pourquoi, messieurs, par respect pour vous et pour moi-même je n'en dirai pas d'avantage sur ce sujet.

D'ailleurs, je constate avec plaisir que la très grande majorité des

contribuables anglais, de cette ville, ne pense et ne parle pas comme voudrait le faire croire cette presse fanatique, au service de toutes les petites causes de misères, de haines et de vengeance.

Je crois que ma conduite en toute cette enquête, quelque difficile qu'elle ait été parfois, a été celle d'un homme honnête, qui cherche moins à trouver des coupables qu'à trouver des moyens efficaces pour protéger les intérêts des contribuable de Montréal.

Permettez-moi d'ajouter encore quelques mots pour vous montrer jusqu'à quel point cette petite presse est bien informée ; je ne vous citerai qu'un seul cas sur mille. Dans les derniers jours d'août dernier je suis allé à New-York et j'ai vu Mussen, qui m'a fourni une multitude de bonnes informations,et desquelles j'ai fait un excellent usage, je le crois au moins.

Mais ne voilà-t-il pas que tout à coup vers la fin de septembre, ces petits journaux apprennent ce voyage ! De suite on annonce à son de trompette que l'échevin Jeannotte s'était déshonoré en allant à New-York, chercher des informations pour continuer son enquête ; mais que Mussen n'avait pas voulu se prêter à un aussi vil métier, avait refusé de donner aucune information et toute la meute de ces petits roquets d'aboyer en chœur.

Mussen était un honnête homme parce qu'il n'avait pas voulu dire la vérité. Quelques jours à peine s'étaient-ils écoulés qu'en apprend que Mussen a parlé. Alors, grand émoi dans le camp fanatique. Mussen n'est plus qu'un misérable, parce qu'il a dit la vérité, et l'échevin Jeannotte, lui, mérite la corde. Si MM. Black et Robb ne sont pas coupables, pourquoi donc tant craindre les révélations de Mussen et autres ? Comment ! aller voir un témoin qui jure que M. Black et M. Robb se sont appropriés une somme de $2000 de l'argent de cette cité, pour leur aider à spéculer ; que ces deux derniers savaient que certains employés étaient défalcataires et n'en ont pas parlé ; qu'ils ont conseillé à certains employés de laisser la ville et leur ont fourni de l'argent pour leur aider à fuir la justice ; que les livres n'étaient pas audités, que M. Black a juré faux en jurant que Mussen avait le contrôle absolu des argents de la corporation ; que MM. Robb et Black n'ont pas fait leur devoir ! ! !...

Mais c'est ignoble, c'est vil, c'est bas, crient-ils encore plus fort. Et dire que tout cela est admis par le trésorier, l'auditeur et l'assistant-auditeur eux-mêmes, dans leurs dépositions devant le comité : Voilà ce qu'ils appellent être franc, honnête et loyal.

Mais revenons aux faits de l'enquête.

Après la fuite de McNeil, un des employés du département des finances arrivé vers le 6 novembre 1882, laissant dans ses comptes des déficits qui s'élèvent aujourd'hui à près de $15,500, et après avoir attendu vainement de ses supérieurs en office des explications satisfaisantes, j'ai cru de mon devoir, pour calmer l'opinion publique justement alarmée, de donner avis au conseil que je demanderais la formation d'un comité d'enquête sur l'administration générale du département des finances. C'était le 27 novembre 1882. Je n'ai pu pendant le reste de l'année civique faire nommer mon comité d'enquête. Au commencement de l'année civique 1883 je renouvelai mon avis de motion, et enfin le 24 septembre de la même année, je proposais à la considération

du conseil de la Cité la nomination de mon comité (1). Je ne me plaindrai pas du peu de support que j'ai eu en cette occasion, ni des injures gratuites que certains échevins, de qui je devais espérer mieux, ont essayé de me jeter à la figure. Ce n'est pas le temps des récriminations. D'ailleurs, des défalcations subséquentes sont venues me venger amplement des injures de ceux qui me combattaient et ont démontré que tout n'était pas pour le mieux dans notre département des finances.

On me demanda alors de porter des accusations par écrit contre le département des finances. On croyait par ce moyen me décourager ; on croyait que je faillirais à la pensée de mettre en jeu, mon honneur et mon siège au Conseil-de-Ville. Je répondis à ceux qui me portaient ce défit,en donnant six accusations écrites, et je défiai mes adversaires de voter contre la nomination de mon comité. Ne pouvant plus reculer on essaya d'étouffer ma motion en la référant au Comité des finances. Pendant que ce comité délibérait, le coupable caissier Mussen tremblait, voyant l'énergie que je mettais à cette question il craignit mon succès et ne crut trouver de salut que dans la fuite. Aussi un bon matin on apprit qu'il était parti pour des pays inconnus, sans laisser de lui d'autre trace qu'un déficit de près de $3600. C'était en octobre 1883. A cette triste nouvelle, et devant la clameur publique, le comité des finances accorda le comité d'enquête devant lequel j'ai l'honneur de parler. J'étais honorablement vengé. Ce comité je l'avais demandé avec l'échevin Roy et à nous deux incombait la tâche ardue et difficile d'en suivre les procédés et de prouver nos accusations par le témoignage de ceux qui se regardaient, à tort, comme les accusés. Notre position n'était pas des plus encourageantes.

Forts de notre droit, nous sommes venus aux séances du comité et nous croyons avoir mené à bonne fin la tâche que nous avions entreprise. Avant de déclarer votre enquête close, vous avez bien voulu nous donner l'avantage de commenter la preuve des faits sur lesquels vous aurez à faire un rapport devant le conseil. Vous auriez pu vous dispenser de nos appréciations sur les questions importantes qui sont venues devant vous, mais vous avez voulu que la libéralité, la politesse et la justice avec laquelle vous nous avez toujours traités se continuât jusqu'à la fin de cette enquête, qui ne manquera certainement pas de produire de grands avantages. Le but de cette enquête est triple : d'abord les finances de la ville ont-elles été administrées d'une manière sage, prudente et honnête ? 2° Y a-t-il eu, de la part des employés du département des finances, abus de confiance ou négligence coupable, ou malhonnêteté sinon malversation ? 3° Si oui, quels sont les employés coupables et jusqu'à quel point le sont-ils ? Je crois que ce sont les points principaux qui devront attirer votre plus sérieuse attention.

---

(1) L'échevin Jeannotte appuyé par l'échevin Roy propose qu'un comité spécial composé des échevins Laurent, Beausoleil, Mooney, Farrell, J. C. Wilson et des proposeur et secondeur soit nommé pour faire une enquête sur l'administration générale du département des finances, avec pouvoir de quérir témoins, papiers, documents, livres de comptes, d'employer un comptable s'il le juge à propos et faire rapport à ce Conseil.

Ont voté pour : les échevins Roy, Robert, Beauchamp et Jeannotte.

Contre : les échevins Stroud, Beausoleil, Farrell, Fairbairm, Hagar, Holland, Thos. Wilson, Mooney, J. C. Wilson, Hood, Grenier.

Avions-nous raison de demander une enquête après la fuite de McNeil, Harnett, O'Meara et Mussen, laissant des défalcations dans leurs comptes d'environ $30,000 ? Nous répondons sans hésiter : Oui. Nous croyons, en l'affirmant, être l'interprête des citoyens de cette ville. La preuve faite, quelque difficile qu'elle ait été, justifiera, j'ai lieu de le croire, les charges que nous avons portées contre le département des finances. Ces charges sont au nombre de six et sont les suivantes :

1° Que le rapport de l'auditeur pour 1882 est erroné sinon faux, en autant qu'il montre à la page 7, que le déficit de McNeil est de $4,458.36 et celui d'O'Connor de $195.59.

2° Que le déficit de Harnett, ainsi que celui de McNeil proviennent de la négligence de leurs supérieurs.

3° Que le cas de Lacroix est aussi dû à la négligence des employés du département des finances.

4° Que de faux billets des marchés ont été reçus par la négligence des mêmes employés.

5° Qu'une somme de $25,000 de taxes et cotisations a été perdue sur les ventes des propriétés faites par le shérif, par les syndics, et par autorité de justice, encore par la négligence de ces mêmes employés.

6° Qne le déficit d'O'Meara est aussi dû à la négligence de ces mêmes employés.

A la même séance du Conseil, l'échevin Roy déposa aussi une accusation par écrit, déclarant qu'une somme d'au moins $20,000, provenant de taxes et cotisations, avait été perdue par la faute des employés du département des finances.

Pour être plus en état de juger de la preuve de nos charges, il est bon, je crois, de lire ensemble les devoirs et les obligations du trésorier et de l'auditeur de la cité, après cela nous pourrons procéder plus sûrement à examiner la preuve (M. Jeannotte lit les devoirs du trésorier et de l'auditeur). D'après la preuve faite, dans mon humble opinion, il ne peut plus y avoir de doute pour personne que le département des finances a été administré depuis des années avec une négligence, une indolence, un manque de prudence et d'honnêteté inqualifiables. M. Black avoue difficilement qu'il a négligé de surveiller les livres où étaient entrées les propriétés qui devaient être vendues par le shérif ou les syndics sur lesquelles la corporation avait des réclamations. Il dit qu'il y avait un commis chargé de la surveillance de ces ventes et qu'il avait confiance en lui, qu'enfin lui, M. Black, n'avait pas le temps de voir à tous ces détails. M. Black ne se rappelle pas si on l'a informé que la corporation perdait de forts montants sur la vente de propriétés par autorité de justice, parce que ces ventes n'étaient pas surveillées ; cependant, poussé à bout il croit qu'on lui en a parlé en 1875. Il ne se rappelle pas non plus s'il l'a dit au comité des finances.

Il a déclaré qu'il ne sait pas si la moitié ou plus des taxes des faillis a été perdue depuis 1875 ; qu'il n'a pas examiné les livres, mais a donné ordre à un commis d'y voir et ne s'en est plus occupé. Il ajoute : " Je n'en ai pas parlé au comité des finances parce que je ne le savais pas ". Ce n'est qu'après que l'échevin Roy en eut parlé qu'il l'a su. Cependant, M. Black faisait tous les ans son rapport civique et le certifiait véritable.

Aussi, lorsque l'échevin Roy lui fait remarquer la contradiction de

son témoignage, en lui demandant comment il se faisait qu'il en eût parlé en 1875, s'il ne l'avait su que lorsque lui, l'échevin Roy, en avait parlé (ce qui est en 1882), M. Black échappe à la tagente, en disant : " Je répondrai demain ". Et sa réponse avec une couple d'autres sont encore à venir. M. Black savait que McNeil faisait un abus des liqueurs. Il déclare encore qu'il ne le surveillait pas davantage parce qu'il n'avait pas le temps ; et il ajoute qu'une somme considérable a été perdue par prescription et défaut de surveillance. En interrogeant M. Robb qui ne veut rien avouer, on arrive à lui faire dire malgré lui que les livres n'étaient pas audités ou l'étaient très imparfaitement. Que M. Black et M. Robb se reposaient sur les employés subalternes pour faire les différents ouvrages qu'ils étaient tenus de faire eux-mêmes.

Le trésorier déclare qu'il était à sa connaissance que McNeil faisait un abus des liqueurs, il ne l'a pas suspendu, n'en a pas parlé au comité mais lui a fait des menaces. M. Black va plus loin encore, il admet avoir su en janvier 1882 que M. McNeil s'était approprié une somme de $400 à $500 qu'il avait retirée du shérif de Montréal, en juillet 1881, pour taxes et cotisations dues à la cité.

Que fait M. Black dans ce cas-ci ? Il dit à McNeil de rembourser ce montant, de vendre même une propriété, mais il se donne bien garde d'en souffler mot à qui que ce soit de crainte de compromettre ce dernier et sa famille. L'auditeur qui connaissait ce détournement de fonds confirme le témoignage de M. Black et il ajoute d'un ton autoritaire qu'il a caché ce vol dans l'intérêt de la ville. Ces derniers ne font pas un examen de ses livres ni de sa caisse, on avait tant de confiance en McNeil et il avait dit que c'était la première fois ajoutent-ils. Mais lorsqu'on demande au trésorier et à l'auditeur d'expliquer ce qu'ils veulent dire par cacher les vols de McNeil, dans l'intérêt de la ville, ils font les sérieux et essayent de démontrer que McNeil devant mourir sous peu de jours, la ville ne pourrait rien retirer de la connaissance de ce fait si ce n'est que le déshonneur de la famille McNeil. Pauvre raison pour s'excuser d'avoir caché un petit voleur pour en faire un grand. Il est en preuve que le caissier Mussen était laissé à lui-même sans surveillance aucune.

Il est en preuve que de la manière dont on faisait l'audition des livres, on ne pouvait découvrir les déficits et les défalcations, c'est M. McDonough que le dit en toute lettre.

C'est-à-dire que chacun des employés subalternes faisait leurs ouvrages comme il l'entendait, et le trésorier et l'auditeur ne s'occupaient que de passer le temps aussi agréablement que possible, de prendre des congés et de retirer de gros salaires.

Y a-t-il eu négligence et indolence grossière et coupable dans l'administration de nos finances? Personne ne peut en douter, d'après la preuve, c'est évident.

M. Black ou M. Robb, ou tous les deux, ont-ils failli à leurs devoirs ? S'il y a eu une aussi grande négligence il est bon de chercher à connaître quels sont ceux qui en sont coupables.

Je viens de vous lire les devoirs et les obligations du trésorier et de l'auditeur. Eh bien ces derniers se sont-ils acquittés de leurs devoirs comme ils auraient dû le faire ou comme doit faire tout bon employé qui veut le bien de ceux qui l'emploient.

Je dis non.

Un seul cas suffirait pour démontrer combien M. Black et M. Robb sont coupables et ne méritent pas d'occuper une place de confiance.

Je veux parler du fait que le trésorier et l'auditeur ont découvert, en janvier 1882, un détournement des fonds de la corporation de $400 à $500 fait McNeil en juillet 1881, et l'ont tenu caché. Ont-ils rempli leur devoir en cette occasion ? non. Avec connaissance de cause et dans un but inique, ils ont de concert et d'un commun accord, caché au comité des finances à qui ils sont directement responsables, un fait qui les rend complices d'un détournement. Ils sont presqu'aussi coupables que McNeil, et, aux yeux des contribuables de cette cité, ils sont peut-être plus coupables que McNeil, car s'ils eussent fait leur devoir, déclarer ce vol au lieu de le cacher, la ville n'aurait pas aujourd'hui à souffrir d'une défalcation de McNeil d'au-delà de $15,000. La même chose est arrivée deux fois par Mussen, une fois en 1882 pour environ $2,000, et une autre fois en janvier 1883 pour $121.50 ; mais toujours le trésorier et l'auditeur ont tenu ces détournements cachés dans le but de protéger les intérêts de la cité, comme ils ont la naïveté de le dire. Et ils font un crime à Lapierre d'avoir fait comme eux-mêmes. La raison qu'ils donnent pour s'excuser, c'est qu'ils avaient confiance en ces employés. Avant la découverte de ces détournements, ils auraient pu être excusables, malgré leur trop grande négligence ; mais après, ils ne sont plus excusables et ne peuvent l'être. Si ces premières défalcations eussent été dénoncées par MM. Black et Robb, sans aucun doute ç'aurait eu pour effet de mettre tous les employés sur leur garde, et nous n'aurions pas aujourd'hui à déplorer des défalcations et des pertes considérables et le déshonneur jeté sur plusieurs familles respectables.

Si ces faits étaient les seuls, vous pourriez peut-être excuser le trésorier, l'auditeur et les autres employés et vous contenter de censurer vertement leur conduite si contraire aux devoirs de leur charge importante ; mais lorsqu'il est prouvé clairement que des sommes considérables s'élevant peut être au-delà d'un demi million de piastres ont été perdues pour la Cité par prescription, à cause de la négligence coupable et grossière du trésorier et de l'auditeur, et de leur manque de surveillance des ventes faites par le shérif ; lorsqu'il est en preuve que l'audition des livres ne se faisait pas ou se faisait machinalement ; que dans le département de police les livres n'ont pas été audités depuis le 1er janvier 1883 à venir jusqu'au mois d'octobre de la même année, et que pendant cette période, une somme de près de $1200 est disparue de ce département sans qu'on puisse savoir ce qu'il en est advenue.

Lorsqu'à une séance de ce comité, M. Robb vient jurer qu'il a vu M. McDunnaugh auditer et *chèquer* les livres de McNeil, et qu'à la séance suivante, craignant sans doute d'être contredit, il vient jurer devant vous qu'il n'a pas vu McDunnaugh auditer et *chèquer* les livres de McNeil, mais que McDunnaugh était dans son bureau ; lorsque M. Robb met dans son rapport annuel de 1882 que le déficit de McNeil est de $4,458.36, tandis qu'à cette date, il était de $10,000 à $12,000 ; lorsque M. Robb vient jurer que M. Black, à son retour d'Angleterre, avait mis dans la caisse un bon de $758.91, pour autant qu'il avait pris pour son usage personnel, et que lui, M. Black, jure que M. Robb a fait erreur, et que ce n'est qu'en 1878. Et une foule d'autres faits prouvés.

Je dis, messieurs, que vous ne pouvez faire autrement que de condamner formellement la conduite du trésorier, de l'auditeur et de M. McDunnaugh.

La mauvaise foi de M. Robb perce à chacune des réponses qu'il donne. A la page 7 de mon rapport civique de 1882, il dit : je n'ai pas fait mention du montant en entier des défalcations de McNeil, parce que ç'aurait fait paraître le revenu de l'année plus grand qu'il n'était réellement. Quelle pauvre excuse si ç'en est une. Je n'ai pas découvert, dit-il, qu'une somme de $1440 avait été payée en 1875 par M. J. C. Lacroix, parce que les livres dans lesquels cette entrée est faite ne font pas partie de ceux inclus dans la liste que je viens de produire comme étant sous mes soins spéciaux et immédiats. Qui s'excuse s'accuse. C'est ainsi que M. Robb est forcé d'admettre qu'en 1875 ces livres étaient sous sa surveillance, et que la liste par lui produite n'a été faite qu'en 1876. Il continue. La quantité d'ouvrage dans le département des arrérages a été si grande depuis les 10 ou 12 années dernières que nous n'avons pu fournir une liste complète des arrérages, de sorte qu'il nous a été impossible jusqu'à présent d'avoir une balance correcte et absolue. Mais alors comment M. Robb a-t-il pu certifier que ces rapports civiques annuels depuis ces 10 ou 12 années étaient conformes aux livres et représentaient véritablement la position financière de la ville ? Quand j'ait dit que ces rapports n'étaient pas vrais, sinon faux, me suis-je trompé ? Je ne le pense pas. M. Robb lui-même prouve que j'ai dit vrai. Qu'ai-je besoin de plus ?

En janvier 1883, dit M. Robb, j'ai découvert que Mussen était défalcataire pour une somme de $121.50, et avant cette date nous avons découvert une autre défalcation de ce dernier, dont je ne puis donner le montant, que des amis ont remboursé. Et M. Robb jure cela sans hésiter, quand il sait que cette dernière défalcation était près de $2000.00. Et c'est lui-même qui se charge de nous l'apprendre dans ses transquestions à Mussen. M. Robb a-t-il informé le comité des finances de ces faits ? non. Il en a, dit-il, parlé à M. Black et à M. McDunnaugh. Ce trio, dans sa sagesse, a décidé que c'était encore dans l'intérêt de la cité de cacher ces défalcations. Avec des déclarations semblables vous ne pouvez arriver à d'autres conclusions que l'ignorance de MM. Black et Robb de leurs devoirs, et leur grande négligence sont les causes de nos défalcations, de la misère et de la honte de familles entières.

Voici l'œuvre de M. Black et de M. Robb. Le témoignage de M. J. L. Kennedy, homme respectable et respecté, que son honnêteté, sa franchise et son jugement ont fait souvent choisir comme arbitre de difficultés ; le témoignage de cet homme, dis-je, prouve à l'évidence la négligence grossière qui régnait dans le département des finances depuis des années, et ce que M. Kennedy a dit des centaines d'autres auraient pu en dire autant s'ils avaient eu le courage de ce dernier, que je remercie bien sincèrement. Mussen, le caissier, semble avoir été un drôle de caissier. M. Black, M. Robb et M. McDunnaugh paraissent avoir eu accès en aucun temps dans son livre et y avoir fait des entrées. M. Black se permettait, dit-il, de prendre de petites sommes d'argent dans la caisse de Mussen, mais qu'il remboursait quelques jours après. Comme l'a dit M. Ross dans son témoignage, le livre de caisse de Mussen semble avoir été ouvert à la disposition de l'auditeur, du trésorier et de l'assis-

sant auditeur, et l'audition des livres parait avoir été faite très irrégulièrement et très inefficacement. Comment M. Black a-t-il pu jurer que Mussen avait le contrôle absolu des argents de la cité quand il est en preuve qu'en l'absence du caissier l'argent était reçu par le trésorier, l'auditeur ou son assistant ; et mis sur le comptoir en attendant l'arrivée du caissier, la boîte à argent (cash box) laissée sur le comptoir, ouverte. sous la garde de personne. Rien de surprenant que nous ayions eu des employés qui n'aient pu résister aux tentations. Car si vous exposez trop votre employé, quelque honnête qu'il soit, vous finirez par en faire un malhonnête homme. Quelle garantie pouvez-vous avoir de deux chefs du département. tels que M. Black et M. Robb, qui, au lieu de surveiller les employés, de se surveiller l'un l'autre, se mettent en société pour prendre l'argent de la corporation pour leurs affaires personnelles, pour leur aider à spéculer ?

Et alors comment voulez-vous qu'ils dénoncent des employés sous leur contrôle, qui font comme eux-mêmes ? Des actes comme ceux-là sont non-seulement regrettables, mais ils sont inexcusables et impardonnables.

Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, bien que ce soit plus que suffisant pour faire renvoyer un employé quelconque, cependant, je dois déclarer que ce n'est encore rien comparé aux faits que je vais maintenant mentionner, faits tous prouvés à l'évidence ou admis par les parties elles-mêmes : Commençons par un abus de confiance plus qu'extraordinaire. C'est même un détournement de fonds que la crainte de l'enquête a fait rembourser.

En 1874, M. Black est envoyé en Angleterre pour négocier un emprunt pour la cité. Il s'approprie, à Londres, une somme de $758.97, qu'il prend sur les fonds de la cité pour son usage personnel. Il revient ici, n'en parle pas. Les membres du comité des finances ignorent ce fait. Mais voilà qu'il s'agit d'enquête, il serait bon de mettre ordre à ses affaires et vous verrez tout à l'heure quel moyen on a pris pour cacher ce détournement de fonds.

Ce dernier détournement est resté pendant près de dix ans sans être connu d'aucun membre du conseil et probablement que sans l'enquête nous ne l'aurions jamais connu. M. Robb savait cela. En parle-t-il ? ah non ! Ils ont intérêt à se cacher l'un l'autre, car bientôt M. Black et M. Robb, en société, se serviront de l'argent de la Corporation pour leurs affaires personnelles, pour spéculer. Mussen n'a connu le fait que quelques années avant de partir. Il n'en a pas parlé lui non plus. Quel intérêt avait-il à dénoncer ses supérieurs, qui lui donnaient tant de liberté, et puis, pourquoi n'en ferait-il pas autant qu'eux ? MM. Black et Robb le protègeront, sans quoi lui Mussen les dénoncera. Mussen est parti, et comme les absents ont toujours tort, M. Black croit se sauver en l'accusant. Alors, Mussen sur sa propre défense, se croit obligé de parler. Vous savez s'il en a dit de belle sur le compte de MM. Black, Robb et McDunnaugh. Se plaignent-ils des vérités qu'il leur dit ? Il répond : vous l'avez voulu ! McNeil est aussi défalcataire. MM. Black et Robb le savent, mais n'en parleront pas, parce que l'alarme une fois donnée, tout pourrait être découvert, alors qu'arriverait-il ? C'es qu'on aurait découvert, comme maintenant il est en preuve, que MM. Black, Robb, Mussen, McNeil, Harnett et O'Meara se servaient de l'argent de la Cor-

poration pour leur usage personnel. Ainsi tous, ils étaient intéressés à ne pas se déclarer les uns les autres et même plus, il est admis par M. Black et M. Robb que ces deux derniers étaient en société pour spéculer sur les propriétés et qu'en société ils se sont servis de l'argent de la Cité jusqu'au montant de $1,494.31, de 1880 à 1881 ; lequel montant M. Black et M. Robb déclarent avoir remboursé sans intérêt le 29 mars 1883. Un fait qui prouve à l'évidence la malhonnêteté de ces derniers, c'est qu'en janvier 1883, pour des raisons qu'on ne connait pas et que MM. Black et Robb n'ont pu nous donner, ils se décident à payer à la Corporation le montant qu'ils ont détourné.

Que font-ils alors ? Il est question d'enquête, il faut se sauver coûte que coûte ou du moins cacher les apparences. Ils trouvent un moyen ingénieux et vous allez voir que pour un trésorier et un auditeur qui s'entendent, il n'est pas de position si difficile qu'on en sorte assez habilement sinon honnêtement.

M. Black n'a-t-il pas fait au Département d'Epargne de la Banque de Montréal des dépôts d'argent de la Cité en son nom *in trust*. Alors le moyen est trouvé, c'est tout aisé. Il n'y a pas de temps à perdre, l'orage gronde. M. Black tire un chèque en son nom *in trust* sur ces dépôts spéciaux pour un montant de $2,000 et rembourse la corporation, des argents que lui et M. Robb ont pris pour leurs affaires personnelles, avec l'argent de la Corporation. Voilà la transaction la plus sale et la moins intelligente qui ait été vue dans une corporation ! M. Black, dans son examen, lorsque je lui demande de jurer que ce fait n'est pas vrai, refuse de répondre, se fâche tout rouge, comme si ce fait fut faux, et dit que le comité veut faire une inquisition dans ses affaires privées. Avec un principe semblable, fi des honnêtes employés, et malheur aux patron-qui oseraient trouver à redire de ce que son employé s'approprierait les fonds de sa maison. Ils n'auraient pas le droit de lui en demander compte, parce que ce serait entrer dans les affaires privées de son employé. M. Black après avoir délibéré pendant quelques jours consent à répondre et admet tout. Je pourrais m'arrêter ici. J'en ai plus qu'il en faut pour faire congédier aucun employé dans une maison financière ou commerciale quelconque. Je parle à des hommes d'affaires : combien de temps garderiez-vous à votre service un commis qui se conduirait comme le trésorier, l'auditeur et son assistant se sont conduits ?

Quelle preuve avons-nous que toutes les sommes d'argent détournées par M. Black et M. Robb ont été remboursées à la ville ? Y a-t-il eu des comptes de tenus ou des entrées faites aux livres de la corporation ? Non, rien de tout cela, si nous croyons MM. Black et Robb. La preuve que nous puissions avoir du montant qui a été pris et remboursé, c'est la parole des accusés eux-mêmes. Continuons, M. Black qui d'habitude se montre si revêche à l'égard des employés, devient tout à coup très complaisant pour son ami Harnett. Il veut lui témoigner son amitié. Harnett a fait une spéculation, il a acheté une propriété du shérif, il n'a pas d'argent, il est exposé à une folle enchère ; il lui en faut pour faire des paiements, il s'adresse au trésorier et de suite ce dernier lui fait la faveur de lui avancer $300 de l'argent de la corporation. Harnett ne pouvant rembourser cette somme, le trésorier, craignant que le fait fut connu, avisa un moyen tout à fait ingénieux pour se tirer d'embarras. Il représenta Harnett comme un travailleur hors ligne, fit valoir les

prétendus services considérables que ce dernier aurait rendus à la cité, il insista si bien auprès du comité des finances qu'il en obtint un *bonus* de $400 pour son protégé, et employa ce montant à rembourser la corporation. Encore un autre fait non moins coupable, c'est celui-ci. La Banque de Montréal en son département d'Epargne paye des intérêts sur des dépôts de $3000 et pas au-delà. Alors M. Black en homme d'affaires, fait à cette banque 6 ou 7 dépôts, en retire les intérêts et n'en donne pas crédit à la cité, parce que, dil-il, ça ne valait pas la peine, une bagatelle de $400 à $500.

Pourquoi, lui, le trésorier, ne dépenserait-il pas ces intérêts comme il le jugerait à propos sans en parler au comité des finances ? Et comme les présents entretiennent l'amitié, M. Black a cru, dans sa sagesse, qu'il pouvait au moins dépenser $158 en présents. Vous allez voir ce que c'est que la générosité. M. Black trouve que Fitzpatrick, le balayeur, n'a pas un salaire en rapport avec l'importance de sa charge, il prend sur ces intérêts la somme de $15 dont il fait présent à Fitzpatrick et répare ainsi l'injustice de la corporation à l'égard de ce balayeur. Mais la balance de $143, messieurs, qu'est-elle devenue ? M. Black n'en parle pas ! C'est M. Black lui-même qui le dit en toute lettre. M. Robb sait cela et se donne bien garde d'en parler, tant il est vrai qu'il est bon d'avoir des amis partout. M. Robb et M. Black ont-ils fait leur devoir encore cette fois-ci ? Non. McNeil balance sa caisse avec des bons, Mussen balance sa caisse avec des bons ; M. Robb balance la caisse de Mussen, y compte pour argent comptant les bons de M. Black son associé, les siens et d'autres bons endossés par M. Black et certifie que la caisse balance, et que tout est pour le mieux. M. Robb a un moyen propre à lui seul pour balancer les caisses et faire ses rapports annuels. Il ne connaît pas les arrérages dus à la cité et fait sa feuille de balance annuelle en prenant sur les arrérages ce qui lui manque pour balancer, il va même plus loin depuis quelques années ; il a inventé un petit surplus chaque année. Si la caisse ne balance pas, un bon et de suite l'affaire est arrangée.

M. McDunnough a la charge d'auditer les livres des Départements de la Police et des Marchés, et il est aussi chargé de transposer dans son *ledger* les entrées du livre de caisse de Mussen sous le contrôle de MM. Black et Robb. En juin 1883, il reçoit de la police une somme de $707.21, en donne un reçu, une autre de $210.13 du Recorder et une autre de $214.25 des marchés vers le même temps et en donne reçus. Qu'est devenu cette somme de $1131.59 ? M. McDunnough lui-même nous l'a dit. Il a mis ces argents sur le comptoir au risque de Mussen, en attendant que ce dernier arrive, et Mussen a du le recevoir. En présence d'une déclaration semblable, je n'ose pas me prononcer et je laisse ces faits entièrement à votre appréciation, mais une chose que je ne puis comprendre et qui a du vous paraître pour le moins étrange, c'est celle-ci :

Comment se fait-il que M. McDunnough ne se soit pas aperçu en transposant du livre de Mussen dans le sien que ces diverses sommes d'argent qu'il dit avoir remises à Mussen n'étaient pas créditées dans le livre de caisse de ce dernier ? Et s'il a remarqué cette omission pourquoi n'en a-t-il pas parlé ? A vous d'apprécier encore ce fait.

Maintenant la cité a-t-elle perdu quelque chose dans les détourne-

ments de fonds par MM. Black et Robb ? Sur la somme de $758.97 je sais que la cité a perdu en intérêts à 6 o/o, une somme de $374.44, et sur celle de $1,396.31, la cité a perdu en intérêts à 6 o/o, une autre somme de $215.05, faisant une perte totale de $589.46. Si ceci n'est pas une faute inexcusable, je ne sais ce qui peut constituer soit un détournement de fonds ou une malversation.

Il est prouvé au-delà de tout doute que si on eut fait l'audition des livres de la police, des mois de janvier, avril et juin 1883, on aurait facilement découvert que Mussen, le caissier, était défalcataire des sommes de $188 pour janvier, de $398.25 pour avril et de $707.21 pour juin ; c'est-à-dire qu'on aurait sauvé une somme de $1293.26 ou bien que M. McDunnough avait reçu la somme de $1131.59, et n'en avait pas fait d'entrée au livre de caisse de Mussen ni dans le sien, et alors on aurait découvert facilement le coupable. Et la même chose peut se dire pour les déficits de McNeil.

Le déficit de McNeil porté au rapport de M. Robb pour l'année civique 1882, si l'on ne comprend que le déficit en caisse n'était donc que près de $4,458.

Le rapport de l'auditeur devait-il cacher la vérité et ne devait-il pas plutôt mettre dans son rapport le montant entier, savoir environ $13,000 à $15,000. Ce rapport n'est donc pas véritable s'il n'est pas faux. Pourquoi charger les déficits de McNeil partie au fond de réserve et partie au compte des arrérages, lorsque toutes les autres défalcations sont portées au fond de réserve ? Quel intérêt M. Robb pouvait-il avoir à changer son mode de faire ces entrées ?

Un fait un peu extraordinaire que vous avez du remarquer et sur lequel je désire spécialement attirer votre attention, c'est qu'en l'année 1882 MM. Black, Robb, McNeil, Mussen et Harnett paraissent s'être servi largement des deniers du public.

Mussen était alors défalcataire de.....	$ 2,085.00
McNeil " "	14,965.96
Harnett, " "	1,888.98
MM. Robb et Black étaient alors défalcataires de....	2,000.00
c'est-à-dire en tout la jolie somme de.....	$20,939.94

sur laquelle la Corporation a perdu les intérêts en plus d'une partie du capital.

Voici qu'à un moment donné, à une date assez récente, en 1882, cinq employés, y compris les chefs du département des finances, ont dans leurs poches des sommes considérables de l'argent du public sans la connaissance d'aucun membre du comité des finances, ni d'aucun membre du conseil. Comprenez-vous maintenant, messieurs, pourquoi le trésorier et l'auditeur ont-ils caché les défalcations de McNeil, de Mussen ? Croyez-vous que c'était dans l'intérêt de la cité et dans le but de protéger ces derniers et leur famille ? Non. Ce ne sont pas là les raisons qui leur ont fait méconnaître leurs devoirs d'une manière aussi étrange. C'était plutôt pour se protéger eux-mêmes et dans leur propre intérêt. Ils se savaient défalcataires et bien plus coupables que les employés sous leur contrôle, puisque c'était leurs mauvais exemples qui avaient porté ces derniers à se rendre coupables de détournements. Aussi MM.

Black et Robb ont compris que pour eux le silence était d'or, car dès l'instant que MM. Black et Robb ont ouvert la bouche pour accuser Mussen et tout mettre sur son compte, ce dernier a fait des révélations. Vous les connaissez ! Le caissier est absent et l'on sait que les absents ont toujours tort. Mussen, alors en propre défense se voit forcé de parler et vous savez si sa déposition en dit de belle sur le compte de MM. Black, Robb et McDunnough. Se plaignent-ils ? Il répond : vous l'avez voulu. La déposition du caissier est-elle vraie ? Le doute n'est plus permis. Le trésorier, l'auditeur et son assistant ont admis presque tous les faits qui y sont mentionnés, faits qui les rendent indignes de la confiance publique et par là même indignes d'occuper leur importante position. Qui pourrait maintenant avoir confiance en ces personnages ?

En supposant un an d'intérêt sur cette dernière somme de $20,939.94 à 6 o/o, la Cité a encore perdu $1,256.40, qui, à celle de $589, fait une perte totale de $1,845.40 pour la Cité en intérêts seulement. Comment voulez-vous que ces fats fussent connus quand ils étaient tous intéressés à se protéger les uns les autres ! Voilà ce qui explique pourquoi les déficits de McNeil et de Mussen en 1882 ont été tenus cachés. Si l'un deux eut parlé, si alors on eût eu l'enquête qui finit ce soir, on aurait pris MM. Black, Robb, McNeil, Mussen, Harnett les mains dans le trésor civique et les poches remplies de l'argent de la Corporation. Seraient-ils restés en place longtemps ? Leur position est la même aujourd'hui, si ce n'est que Mussen, McNeil et Harnett ont laissé le service de la Corporation et que MM. Black et Robb y sont encore. Ces derniers pensent-ils maintenant de jouir de la confiance du public ? Je dis sans hésiter, non.

Je me permettrai d'attirer votre attention sur un autre fait tout particulier, je veux parler du caissier Mussen. Voici un homme qui a dans les mains le trésor civique, c'est-à-dire $1,500,000 à $1,600,000 par année. Il n'a donné qu'une garantie de $3,000 à $4,000. M. Black et M. Robb ne s'occupent presque pas de lui. Il va déposer à la banque quelques fois seul $100,000 à $200,000 d'un coup. Avant de partir il ne montre à personne son bordereau, ni le montant d'argent qu'il a. Il laisse son livre de dépôt à la banque. A son retour, il ne rend compte à personne de ce qu'il a fait de l'argent. L'a-t-il déposé ? Personne autre que lui le sait. Eut-il été voleur qu'il aurait pu, sans aucune difficulté, voler cent mille piastres et plus ; et ce vol considérable n'aurait été connu que plusieurs jours après. C'est un fait incroyable et cependant c'est la vérité toute pure. Et dire que depuis des années l'argent des citoyens est ainsi exposé !

Je suis surpris, de même que vous devez être étonné, que les vols à la corporation n'aient pas encore été plus considérables. Je ne voudrais cependant pas alarmer les contribuables, plus qu'il ne faut, mais je dois dire la vérité. C'est là la position dangereuse dans laquelle nous avons été placés pendant plus de douze ans. Dirais-je qu'en 1882, MM. Black et Robb ont découvert que Mussen était défalcataire de $2,000, fait qu'ils ont caché au comité des finances, et que Mussen a continué à avoir le trésor de la cité dans ses mains coupables sans plus de surveillance ni de contrôle de la part de MM. Black et Robb. C'est un fait inoui dans aucune corporation. Cependant, les chefs de ce département voudraient vous faire croire à leur innocence.

Voulez-vous avoir une faible idée des qualifications de M. Robb comme auditeur ? Laissez-moi vous rapporter quelques petits faits qui parlerons par eux-mêmes.

En 1874, M. Black se rend coupable de défalcations jusqu'au montant de $758.97 qu'il prétend avoir remboursé le 29 mars 1883.

De mai 1880 à mai 1881, MM. Black et Robb s'approprient pour leur usage personnel une somme de $1,494.31 de l'argent de la Cité.

M. Black, vers 1882, prête à Harnett $300.00 de l'argent de la corporation.

En 1882, cinq employés du département des finances sont défalcataires de la somme énorme de $20,939.94.

M. Black retire en différents temps de la Banque de Montréal pour intérêts sur les dépôts spéciaux, près de $600 et n'en donne pas crédit à la Cité ; dépense sur ces intérêts $158 en présents et en bagatelles pour lui et ses amis.

Et tout cela sans la connaissance d'aucun membre du Conseil, cependant c'était à la connaissance de son ami M. Robb qui balançait la caisse au moins une fois par semaine, la certifiait, faisait ses rapports civiques, et sa feuille de balance annuelle qu'il certifiait vraie et conforme aux livres. Il trompait ainsi de propos délibéré, de la manière la plus grossière et la plus malhonnête et le Conseil et le public ; ou bien il était coupable d'une ignorance inqualifiable.

En 1882, Mussen est défalcataire d'une somme de $2,085. M. Robb audite ses livres ; v'a-t-il découvrir cette défalcation ? non. C'est le caissier lui-même qui se déclare. McNeil est défalcataire de près de $15,000, M. Robb audite ses livres, découvre-t-il cette énorme défalcation ? Non. C'est M. E. Lapierre qui la découvre.

En 1883, de juin à octobre, une somme de près de $1200 reçue du département de la police est introuvable ; l'auditeur ou son assistant ont-ils découvert ce déficit ? Non. C'est le caissier lui-même qui l'a encore fait connaître.

M. Lacroix paye à la Cité $1440 ; en 1882, il est poursuivi pour le paiement de cette somme et jugement est obtenu contre lui ; l'auditeur ou son assistant ont-ils découvert ce paiement ? Non. C'est M. Lacroix qui, par un heureux hasard, a trouvé son reçu. M. Robb ne connaît pas le montant des arrérages dus à la corporation depuis les 10 ou 12 dernières années. N'oubliez pas que M. Black compte et *chèque* la caisse régulièrement, comme il le dit lui-même. Trouvez-vous que MM. Black et Robb sont bien qualifiés, le premier comme trésorier et le second comme auditeur de la Cité ?

Comment donc, me direz-vous, se faisait l'audition de nos livres ? Pour moi, la réponse est bien simple. C'est que les livres n'étaient pas audités, et la caisse, à proprement parler, n'était jamais balancée. On prenait ce qui s'y trouvait et on certifiait que tout était parfait. Voilà comment nos finances sont administrées depuis des années !

Qu'ai-je besoin de mentionner d'autres faits prouvés pour démontrer la négligence grossière et la culpabilité de ces employés ? Comment passer l'éponge sur tous ces méfaits sans perdre la confiance des contribuables et sans se discréditer aux yeux du public ?

Il ne m'appartient pas de dicter au comité ce qu'il doit faire ; cependant, en cette circonstance, je ne puis m'empêcher de dire : Que vous,

messieurs, ne pouvez faire autrement que de recommander la démission du trésorier, de l'auditeur, de l'assistant auditeur, de M. E. Lapierre et de M. Palmer, si vous voulez faire un rapport conforme à la preuve.

Vous me direz peut être que je suis un peu trop sévère, que MM. Black, Robb, McDunnough, E. Lapierre et Palmer ont du donner sinon de bonnes raisons, du moins des excuses valables et de nature a diminuer considérablement leur culpabilité. En bien ! Voyons ensemble ! commençons par le trésorier. Quelle raison ou quelle excuse donne-t-il pour s'être approprié en 1874 une somme de $758.97 qu'il prétend avoir remboursée le 29 mars 1883 comme il appert en son état produit ? C'est que son voyage en Angleterre lui avait fait faire de grandes dépenses et qu'il était revenu perclu de rhumatismes. Comme si toutes les dépenses de ce voyage n'avaient pas été payées par la Cité, et comme si la Cité était responsable des rhumatismes de M. Black. On se souvient encore du montant fabuleux de ces dépenses ; et M. Black pousse la hardiesse jusqu'à dire : les grandes dépenses que ce voyage m'a occasionnées. Il ferait mieux de dire a occasionné à la Cité.

Pour la somme de $1,396.31 que le trésorier et l'auditeur se sont appropriée en 1880, quelle raison donnent-ils ? Qu'ils étaient en besoin, que leur spéculation ayant manquée, alors ils avaient faiblis. Js vous le demande, messieurs, sont-ce là des raisons ? Si vous admettez ces explications comme des excuses, jamais personne ne pourra être convaincu de détournement.

Et les autres, quelles raisons ont-ils donné si ce n'est que leurs supérieurs connaissaient. comme eux-mêmes, les fautes dont on les accuse les ont tenus cachées. Ils ajoutent : mes supérieurs le savaient pourquoi en aurais-je informé le comité des finances, puisque mes supérieurs ne le jugeaient pas à propos ! Ceci au moins ressemble à une raison à même du bon sens, peut être pris pour une excuse, mais quelle pauvre excuse ? J'oubliais, tous ces employés s'accordent sur un point qui leur paraît être bien fondé. " C'est le trop d'ouvrage, l'encombrement de l'ouvrage ! ! !

Et dire que ces personnes prennent un air sérieux, viennent en présences d'hommes intelligents, comme vous, messieurs, débiter des sornettes semblables.

M. Black et M. Robb, qui avaient tant crié à l'injustice, lorsque le témoignage de Mussen a été lu devant votre comité, ont eu l'occasion de transquestionner Mussen. Et qu'est-il arrivé ? C'est que Mussen a confirmé en tout point sa déposition. M. Robb l'a transquestionné, mais M. Black ne lui a posé qu'une seule question et voyant que la réponse tournait contre lui en est resté là. Ainsi le témoignage de Mussen est devant nous, messieurs, en tout son entier et prouve quoi ? Que M. Robb le 7 décembre courant, est allé voir Mussen à New-York, lui a parlé de sa déposition, et pas d'autre chose ; que lui, M. Robb, a donné à Harnett le jour de son départ $30 pour aider à ce dernier de partir, en lui conseillant de s'en aller dans le sud et de cultiver les oranges ; que M. Black connaissait les défalcations de McNeil plusieurs mois avant la fuite de ce dernier, et que Harnett et Lapierre ont porté a ce dernier près de Como, la veille de sa fuite, une somme de $50 que Mussen leur avait payée sur un bon de Lapierre ou de l'auditeur ; que l'audition des livres, si audition il y avait alors, était très irrégulière et très impar-

faite ; que McNeil et Mussen avaient eu avant leur fuite des déficits considérables à la connaissance du trésorier, de l'auditeur et de l'assistant auditeur qui avaient caché ces déficits ; que Mussen avait été détourné de ses devoirs par le trésorier pour faire les affaires de ce dernier et cela à la connaissance de l'auditeur ; que l'argent de la cité avait été employé d'après les ordres formels du trésorier, à la connaissance de l'auditeur, pour payer des comptes de l'église St. Martin, l'église de M. Black, et pour les affaires personnelles de MM. Black et Robb, conjointement, etc. Maintenant, pourquoi MM. Black et Robb n'ont-ils pas cherché a prouver par Mussen, que le 27 mars 1883 ils avaient remboursé à la cité la somme de $2000 ? Comme ils le diseut eux-mêmes, Mussen était caissier à cette date. Craignaient-ils sa réponse à une question semblable ? A vous, messieurs, d'en tirer les conclusions. Pour moi, je trouve le fait pour le moins étrange, et je dois ajouter que je reste avec des doutes sur ce remboursement.

Tous les témoignages donnés devant votre comité s'accordent unanimement à dire que de la manière dont les livres étaient tenus et audités, il était impossible de découvrir les vols et les défalcations ; de connaître le montant des arrérages dus à la Cité. Ainsi, je suis forcé de dire que le trésorier et l'auditeur sont grandement coupables des vols et des défalcations qui ont eu lieu depuis, au moins, ces années dernières ; que leur conduite même les a encouragés, ou bien qu'ils sont deux grands incapables. Je dirai même qu'ils en sont les principaux coupables. MM. Black, Robb, McDunnough se sachant coupables, ont cherché à détourné l'attention de ce comité en essayant de prouver que E. Lapierre avait connu le déficit de McNeil et ne l'avait déclaré que longtemps après. Lapierre a eu grandement tort et à failli à son devoir, mais sa position n'était pas indépendante ; il dit qu'il avait peur de perdre sa place. Il savait que ses supérieurs en office étaient tout puissants auprès du comité des finances, qu'ils connaissaient ces déficits et n'en parlaient pas. Il a eu tort, c'est vrai, mais il a craint. Mais que dire de MM. Black et Robb qui avaient découvert des détournements de McNeil et Mussen un an, au moins, avant leur fuite et n'en avaient pas parlé, de crainte de faire tort à ces derniers ? Si Lapierre est coupable, combien plus le sont-ils eux-mêmes, qui, en cachant malhonnêtement des défalcataires, les ont encouragés dans leur misérable métier.

Le témoignage de M. McDunnough, bien que dans mon opinion on ne doive pas y ajouter trep de foi, vient encore confirmer la négligence coupable du trésorier et de l'auditeur. Il admet même que par sa manière d'auditer les livres il ne pouvait découvrir les vols, ni les déficits ; mais lorsqu'on lui demande si dix mois auparavant il eût audité les livres de McNeil comme il l'avait fait au mois de septembre 1882, s'il aurait découvert les déficits, il répondit : " Certainement oui. " Est-il coupable ? A vous, messieurs, d'en juger. M. Palmer a dit en hésitant, en ne voulant rien dire, qu'il avait découvert des comptes acquittés par McNeil, et que ce dernier n'avait pas entré dans ses livres ; mais il a ajouté qu'il n'en a parlé qu'à McNeil, et le témoignage de ce dernier vous savez ce qu'il vaut. Je ne prendrai pas plus de temps à commenter les témoignages de personnes intéressées à ne pas déclarer les faits qui tous tendent à les incriminer à l'exception de MM. Ross et Kennedy. Les dépositions de MM. Black, Robb, McDunnough, Palmer et Lapierre

dans mon humble opinion, doivent être prises avec beaucoup de réserve. Ces dépositions ont été données devant vous, cela me suffit.

Je suis peiné d'avoir à dire que M. Robb, sous serment, a fait des déclarations fausses ; cependant, je ne suis pas prêt à dire qu'il s'est parjuré. D'abord, il a juré qu'il avait vu McDunnough auditer et *chèquer* les livres de McNeil, et le lendemain il jure que M. McDunnough était dans son bureau, mais ne l'a pas vu *chèquer* et auditer. Ensuite qu'il a vu dans la caisse le bon de M. Black pour $758.97 depuis son retour d'Angleterre, c'est-à-dire depuis 1878. Encore que les livres dans lesquels étaient entrées $1,440 payées par M. Lacroix en 1875 n'étaient pas sous son contrôle, et poussé à bout il admet que ces livres étaient sous son contrôle, enfin, qu'il ne connaissait pas le montant de la défalcation de Mussen, en 1882, quand il savait qu'elle était de $2,000, c'est lui-même qui nous l'apprend, nous ne le savions pas auparavant.

Cependant, je ne puis finir sans parler d'une petite conspiration ourdie dans l'ombre, dans le but de mettre le Conseil-de-Ville dans les mains d'amis qui pourraient en temps opportun conjurer l'orage qui déjà grondait sur la tête de certains employés. Cette petite conspiration n'a vu le jour que pour tomber dans le ridicule et y mourir au grand désappointement de ses organisateurs. Des employés de la Corporation qui se plaignent d'avoir trop à faire, qui négligent leurs devoirs et sont la cause que leur Corporation perd des sommes très considérables, trouvent cependant le temps suffisant et les moyens de jouer un petit tour aux Canadiens, comme ils le disaient alors en riant.

Mais ils se sont aperçu, un peu tard, que les Canadiens ne sont pas des fous. N'ayant pu le faire un jour légal, eux, qui peuvent à peine se rendre à leur bureau les jours de la semaine, poussent le zèle jusqu'à venir le dimanche avant-midi, préparer une liste de personnes qu'ils qualifient avec de l'argent qui leur est fourni par des personnes du dehors de la Corporation. Cette somme, près de $700 a tournée au bénéfice seul de la Corporation, et a couvert de ridicule ceux qui l'avaient fournie.

Malheureusement pour elles, comme pour toute autre personne qui fait un mauvais coup, elles ont tremblé et n'ont pu s'empêcher de laisser des traces et des preuves de leurs actes malhonnêtes. Le témoignage de M. Darcey est concluant. On a essayé de le faire contredire ; mais, comme tout homme qui dit la vérité, il est resté inébranlable, au désespoir des coupables. Lisez son témoignage et vous y trouverez une déclaration franche et vraie. Quel intérêt avait-il à tromper ? Aucun. Il doit donc dire la vérité. Voilà le raisonnement que nous sommes obligés de faire ; et les coupables ont-ils intérêt à tromper, à cacher la vérité ? A vous, messieurs, d'en juger.

La preuve contre MM. Black, Robb, McDunnough et Palmer faite par leurs propres admissions est accablante. M. Lapierre a eu aussi tort de ne pas avoir compris son devoir. Mais MM. Black et Robb sont responsables directement des pertes énormes que la Corporation a éprouvées par leur négligence grossière et leur imprudence. Leur conduite coupable a encouragé les vols, les rapines, la mauvaise conduite et l'ivrognerie des employés subalternes de la Corporation.

Leur prétendue délicatesse a été pour le moins déplacée et surtout très préjudiciable à la Ville et par là même coupable et inexcusable.

Messieurs, avec une preuve aussi forte et aussi écrasante que celle que nous avons pu faire avec des personnes qui avaient intérêt à tout cacher, puisque l'enquête se faisait contre le personnel du département des finances, vous ne pouvez pas faire autrement, dans mon humble opinion, que de recommander dans le rapport, que vous soumettrez au Conseil, que la Corporation se dispense des services du trésorier, de l'auditeur, de M. McDunnough, de M. Palmer et de M. Lapierre ; et de recommander aussi qu'un changement radical soit fait dans le département des finances, afin d'éviter, à l'avenir, les vols, les défalcations et les pertes énormes dont nous avons été les témoins depuis quelques années. Inutile de vous dire que tous les citoyens de cette ville attendent votre rapport avec anxiété.

Ils comptent sur l'honnêteté, la fermeté et l'énergie des membres de ce comité pour le redressement des torts qu'ils ont tant déplorés, et qu'ils déplorent encore. La tâche que M. Roy et moi avons entreprise, en surveillant cette enquête, était pénible et difficile ; mais nous croyons l'avoir remplie avec fermeté, justice et impartialité. Je vous remercie de la patience avec laquelle vous m'avez écouté, et de toute la bonne volonté dont vous avez fait preuve dans le cours de cette enquête qui devra, sans doute, produire les meilleurs résultats possibles, et en même temps amener des réformes qui donneront aux contribuables les garanties qu'ils désirent tant.

Soyez convaincus, M. le maire et messieurs, que les électeurs de Montréal sauront en temps et lieu opportuns se rappeler de ceux qui n'ont regardé ni veille, ni trouble, ni fatigue pour travailler gratuitement à prévenir toutes défalcations dans nos finances et conséquemment à protéger leurs intérêts.

Nous avons ensemble pendant de longues soirées cherché la source du mal, nous l'avons trouvé dans les chefs du département du trésor. Il ne reste plus maintenant qu'à appliquer le remède. Voilà un membre gangrené, l'alternative n'est plus permise, il faut le couper sans hésiter, si l'on veut sauver le patient. Si encore vous hésitez, les électeurs sont là derrière vous, ils n'hésiteront pas eux soyez-en convaincus ; mais ils veulent encore attendre avec patience et avec confiance.

Je n'ai pas eu la prétention de faire des fleurs de rhétorique, ni de vous faire entendre des flots d'éloquence, j'ai voulu seulement vous faire un exposé et un résumé, d'une manière aussi fidèle que possible, de la preuve de faits regrettables (si je puis me servir d'un aussi léger qualificatif), qui sont laissés à votre plus sérieuse considération en attendant que le Conseil prononce son jugement final.

Je n'ai pas cru devoir suggérer aucune des réformes à faire parce que j'ai pensé qu'en le faisant j'aurais dépassé les limites de mes devoirs ; j'étais invité à assister aux séances de ce comité pour prouver mes accusations et par là même démontrer la mauvaise administration de nos finances, ce que je crois avoir fait parfaitement. Depuis que cette investigation est commencée, on a déjà fait certaines réformes dans le département des finances. C'est là un des résultats de l'enquête, mais permettez-moi d'ajouter, messieurs, qu'il vous reste à recommander des réformes radicales et considérables, afin d'empêcher la répétition des actes blâmables et coupables que cette enquête a mis au jour, et en même temps pour prévenir les défalcations. Connaissant l'esprit de

justice, l'honorabilité et les connaissances pratiques des membres de ce comité, j'attends avec confiance, je devrais même dire que tous les citoyens de Montréal attendent avec confiance votre rapport sur les nombreux faits prouvés ou admis devant vous.

N. B. Le Comité d'enquête est composé comme suit : L'Honorable J. L. Beaudry, maire, et les Echevins Laurent et Farrell.